



Ministère de l'Éducation | Boîte postale 32 20 | 55022 Mayence (Allemagne)

À l'attention de toutes les écoles de  
Rhénanie-Palatinat

**LA MINISTRE**

Mittlere Bleiche 61  
55116 Mayence  
Tél. +49 (0)6131 16-0  
Fax +49 (0)6131 16-2997  
[Poststelle@bm.rlp.de](mailto:Poststelle@bm.rlp.de)  
[www.bm.rlp.de](http://www.bm.rlp.de)

Le 30 novembre 2020

Chers parents, chers tuteurs légaux,

Mercredi dernier, les ministres-présidents des Länder se sont entretenus avec la Chancelière au sujet de la situation actuelle sur le plan du coronavirus. Ils ont prolongé le « confinement allégé » et décidé d'adopter de nouvelles mesures. Toutefois, ils ont à nouveau souligné l'importance de l'éducation. Telle est également mon intention : l'éducation préscolaire et scolaire revêt une importance inestimable pour notre société. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour que nos enfants et adolescents puissent continuer à fréquenter leur crèche et leur école autant que possible, même pendant la pandémie. C'est également pour cela que la société restreint bien d'autres de ses activités, afin que les écoles et crèches puissent rester ouvertes et que l'enseignement puisse s'y tenir dans les meilleures conditions.

**L'enseignement en classe reste la meilleure des solutions.** Nos élèves ont besoin de leurs enseignants et de leurs conseils d'apprentissage et de vie. C'est également le point de vue de l'académie allemande de médecine des enfants et adolescents, qui plaide pour que les écoles restent ouvertes. Outre les données du service de contrôle du Land de Rhénanie-Palatinat, des études de Hambourg, de Saxe et du Bade-Wurtemberg montrent également que les écoles ne sont pas des foyers de la pandémie. En règle générale, les contaminations s'opèrent en dehors des écoles, donc le risque d'infection à l'école est bien moins élevé que dans le cadre familial. L'une des raisons principales en est que nos écoles appliquent scrupuleusement les règles d'hygiène et que nos élèves les suivent aussi très bien.



Le fonctionnement de l'école est actuellement affecté par le coronavirus, et le quotidien scolaire est très différent de ce qu'il était il y a encore un an. Certains formats d'enseignement sont suspendus pour l'instant, tandis que les cours de musique et de sport sont soumis à d'importantes restrictions. Bien que nous le déplorions, le plus important est, de loin, que l'enseignement à l'école continue jour après jour, car nous savons que cela est extrêmement important pour nos élèves. C'est leur éducation et leurs perspectives d'avenir qui sont en jeu. C'est pourquoi nous avons aussi veillé à prendre des mesures de protection adéquates : nous avons rendu le port du masque obligatoire dès la cinquième année dans toutes les écoles secondaires, et nos écoles ont été dotées de réserves de masques. Le personnel des écoles primaires et spécialisées a également des visières en plus du masque. De plus, ces derniers jours, les écoles ont aussi été approvisionnées en masques FFP2 pour les situations d'urgence. Nos experts nous indiquent que l'obligation du port du masque a eu des effets très positifs. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour insister à nouveau sur l'importance du masque et vous remercier, vous et vos enfants, pour votre coopération.

C'est dans ce contexte que les ministres-présidents des Länder et la Chancelière ont décidé mercredi d'adopter les règles suivantes pour les écoles ; celles-ci seront mises en œuvre de la façon suivante en Rhénanie-Palatinat :

- 1. En principe, tous les élèves doivent participer à l'enseignement à l'école, dans la mesure du possible.**
- 2. Les règles temporaires s'appliquant aux écoles primaires, par exemple sur l'apprentissage en groupes fixes, resteront valables jusqu'à la fin du premier semestre.**
- 3. Dans le contexte actuel, le port du masque en classe reste obligatoire dans toutes les écoles secondaires de Rhénanie-Palatinat pour les élèves à partir de la 5<sup>e</sup> année et les enseignants.** Il convient de prévoir des moments sans masque, notamment pour boire ou manger, mais dans le respect des règles de distanciation.
- 4. Dans certaines situations, les écoles peuvent, sur concertation avec l'inspection scolaire, passer à des périodes d'alternance (enseignement en classe/à distance) pendant une durée limitée.** Cette possibilité existe dans les arrondissements et villes-arrondissements où l'incidence est supérieure à 200 nouvelles contaminations



pour 100 000 habitants par semaine à partir de la 8<sup>e</sup> année d'enseignement, pour autant qu'elle s'avère nécessaire au vu de la situation générale sur le plan des infections et de la situation dans l'école. Dans ce cas, il convient encore de même l'accent sur les classes supérieures. Si nécessaire, les écoles mettent des salles de classe à la disposition des élèves n'ayant pas les équipements techniques ou l'environnement d'apprentissage requis chez eux en raison de l'espace disponible ou d'autres facteurs.

**Poursuite de l'enseignement en cours pour :**

- Les élèves jusqu'à la 7<sup>e</sup> année d'enseignement,
- les élèves en année de préparation professionnelle (BVJ) et en 1<sup>ère</sup> année d'école professionnelle,
- les classes terminales des cursus professionnels des écoles professionnelles, la 12<sup>e</sup> année d'enseignement dans les Gymnasien G8-GTS, la 13<sup>e</sup> année d'enseignement dans les Gymnasien G9 et les Gesamtschulen intégrées.

**5. L'autorité sanitaire (Gesundheitsamt) reste libre d'imposer des mesures de protection (quarantaine ou isolement).**

En outre, nous avons à nouveau exhorté nos écoles à réfléchir à un début des cours échelonné. Ceci permettrait de réguler encore le trafic dans les transports en commun et les déplacements des élèves. Toutefois, ceci n'est possible que si les parents et la communauté scolaire sont d'accord. C'est pourquoi je vous demande à nouveau de bien vouloir examiner favorablement toute demande en ce sens de votre école. Le Land de Rhénanie-Palatinat a réuni les conditions nécessaires à cette fin : le ministère des Transports a mis à disposition 250 bus supplémentaires pour le transport des élèves et prolongé le programme des bus scolaires jusqu'à Pâques 2021.

Chers parents, chers tuteurs légaux,

Les semaines et mois passés nous ont tous mis à rude épreuve. En particulier pour les familles, l'année 2020 a été à l'origine d'un grand nombre de préoccupations. Des préoccupations qui ne se sont pas dissipées avec l'approche de la fête familiale qu'est Noël. Néanmoins, les bonnes nouvelles en provenance de Mayence, où la société de Rhénanie-Palatinat BioNTech a probablement mis au point le premier vaccin mondial



contre le coronavirus, nous donnent de l'espoir pour l'année à venir. Même si la pandémie va encore nous accompagner quelques mois, nous pourrons aborder l'avenir avec optimisme une fois que nous aurons passé l'hiver. C'est pourquoi, je vous demande de tenir bon, de réduire vos contacts et d'appliquer les règles en vigueur même pour Noël et le Nouvel-An. En effet, notre comportement pendant les vacances aura un effet déterminant sur le fonctionnement de nos écoles pendant les trois mois d'hiver. Ensemble, mettons tout en œuvre pour que nos élèves puissent continuer à suivre leur enseignement à l'école.

Je vous remercie, vous et vos enfants, du fond du cœur pour votre engagement fort pendant cette période difficile.

Prenez soin de vous !

Bien cordialement,

Stefanie Hubig